



**La première plateforme nationale
pour proches aidants qui travaillent**

Valérie Borioli Sandoz, Responsable Politique de l'égalité

Motivations

Travail.Suisse est une association faitière indépendante qui regroupe des associations et des syndicats. Elle n'a pas de membres individuels.

Pourquoi donc offrir un tel service gratuit aux travailleurs et aux travailleuses?

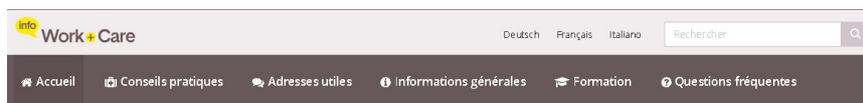
1. Répondre aux préoccupations immédiates des travailleurs-euses
2. Etre actif sur le terrain
3. Très bonne expériences précédentes

Répondre aux besoins des proches aidants actifs

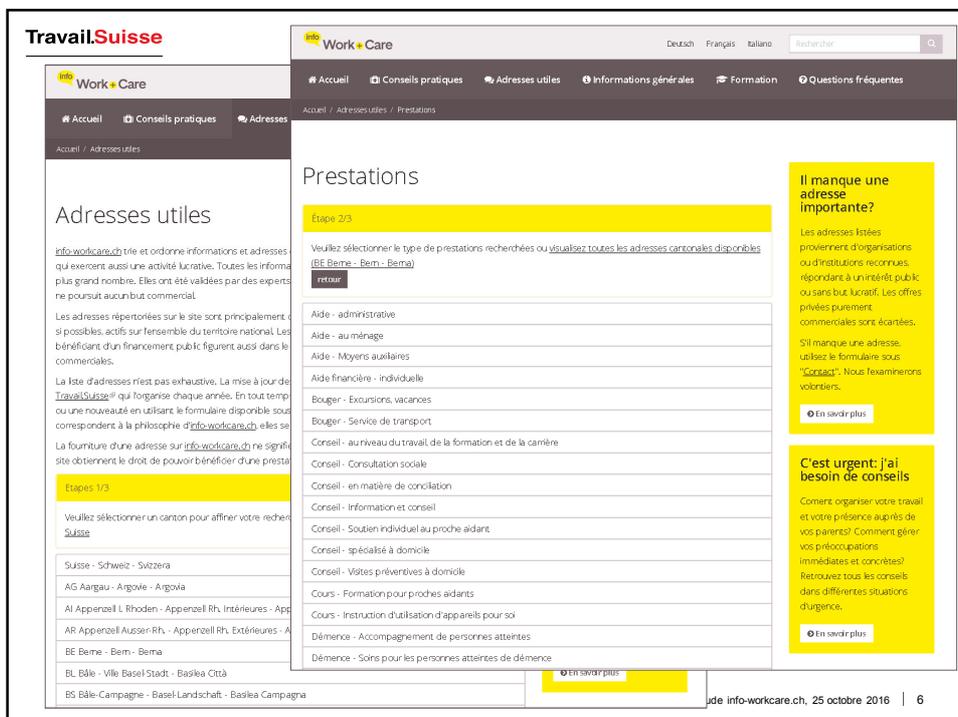
- Que faire en cas d'urgence?
- Comment gérer la situation à la place de travail?
- Comment s'organiser au mieux?
- Après de qui trouver de l'aide?
- Où trouver rapidement une adresse régionale?
- Comment s'informer sur des sujets complexes (aspects financiers, juridiques)

Problème: une multitude de sources d'informations!
S'informer est un parcours du combattant.

5 besoins principaux – 5 menus



Conseils pratiques	en cas d'urgence (8 cas d'urgence typiques) au travail à la maison
Adresses utiles	recherche par canton / type de prestations (Desk Research >1000 adresses)
Informations générales	l'essentiel à savoir (sensibilisation à sa santé de proche aidant, à l'aide au sein du couple des parents...) aspects financiers aspects légaux
Formation	conseils pour «mettre à profit» les compétences acquises
Questions fréquentes	(destinées à grandir au fil du temps)



Des vidéos pour sensibiliser, parce que...

- ... être «proche aidant» est souvent tabou,
- ... être «proche aidant» a des répercussions sur la santé et le travail,
- ... le statut de «proche aidant» n'est pas reconnu,
- ... les proches aidants doivent d'abord se reconnaître comme tels et oser demander de l'aide,
- ... il est difficile de prendre conscience d'être «proche aidant» dès le début car les premières aides sont minimales.



Journée d'étude info-workcare.ch, 25 octobre 2016 | 7

Work+Care

Convention

Complément au contrat de travail en cas de tâches de soins

Prévisions:
Régime cotisations
Taux
Délai de carence

* Le régime de pré-retraite est dérogatoire, en raison de sa configuration et de ses modalités de financement à des dispositions légales. Une convention doit être conclue en préambule et au bénéfice des salariés concernés, etc.

Régime de pré-retraite

Les salariés des tâches de soins effectives, c'est-à-dire de leur lieu de destination, sont soumis au régime de pré-retraite. Les salariés des tâches de soins effectives, c'est-à-dire de leur lieu de destination, sont soumis au régime de pré-retraite.

Les tâches de soins effectives sont définies par le contrat de travail. Elles sont soumises au régime de pré-retraite.

Les tâches de soins effectives sont définies par le contrat de travail. Elles sont soumises au régime de pré-retraite.

Work+Care

Prestations en espèces existantes (pour vos proches)

Diverses allocations, indemnités et déductions existent potentiellement pour votre proche, en fonction de son état de santé et de sa situation. Pour connaître leurs effets, il faut consulter les conditions d'accès.

a) Allocation pour impotent de l'AVS

Si votre proche est à la retraite et touche une rente de l'AVS au moins depuis une année et qu'il doit être assisté pour travailler, faire sa toilette, s'alimenter, etc., il reçoit une allocation pour impotent selon le degré de son impotence. Il a un an de délai à son départ inévitable des soins permanents ou une surveillance permanente. Cette allocation permet à votre proche de financer les services d'aide pour l'aider à accomplir les actes ordinaires de la vie.

C'est votre proche ou vous-même qui ferez la demande auprès de l'office fédéral des assurances sociales ou de son office cantonal de soins.

Le montant de l'allocation dépend du degré d'impotence (dès 2015):

- CHF 225.-/mois pour une impotence totale
- CHF 180.-/mois pour une impotence moyenne
- CHF 140.-/mois pour une impotence grave.

Elle est indépendante du revenu ou de la fortune de votre proche.

A consulter

[Liste des offices AI cantonaux](#)

b) Allocation pour impotent de l'AI

L'allocation pour impotent de l'AI est versée à votre proche handicapé pour lui permettre de vivre de manière indépendante. Cette prestation est à compter sans frais quand il ou elle doit recourir à l'aide régulière de tiers pour accomplir les actes de la vie quotidienne, pour faire face aux nécessités de la vie ou pour entretenir des contacts sociaux.

Page 114

Vorstand Travail.Suisse Medienkonferenz | 8

Deux groupes de travail et d'accompagnement

Des experts ont accompagné la genèse du contenu, pour...

- déterminer les besoins des proches aidants
- formuler les bonnes réponses
- structurer l'ensemble



Les experts sont répartis en deux groupes:

1. En contact direct avec des travailleurs et travailleuses
2. Experts à titre professionnel, et à titre personnel



Presque chacun-e s'est dit concerné-e à titre individuel!

Pré-tests positifs 1/2

Premières impressions

- la thématique est complexe, mais on s'y retrouve
- les participants ont regretté de ne pas disposer d'info-workcare.ch avant!
- le focus sur les proches aidés âgés est bon
- très apprécié: la sensibilisation sur la santé des proches aidants



Contenu

- les contenus sont compréhensibles
- les thèmes traités sont bons
- les informations sont utiles



Pré-tests positifs 2/2

Navigation

- construction logique et compréhensible
- fonction de recherche à améliorer
- on arrive à s'orienter malgré les nombreuses informations



Utilité

- info-workcare.ch décharge les proches aidants
- info-workcare.ch soutient les proches aidants pour qu'ils puissent se préparer à la situation ou en situation d'urgence
- info-workcare.ch ne remplace pas le conseil personnalisé



Lacunes... ou développements futurs

- La gestion du décès d'un proche aidé
- ☞ info-workcare.ch donne la possibilité aux utilisateurs-trices de signaler des thèmes manquants (formulaire de contact).
- Une rubrique «Indemnisation du proche aidant» très maigre!
- Inexistence d'une organisation nationale de défense des proches aidants
- Journée nationale des proches aidants?





Je vous remercie de votre attention
et vous donne rendez-vous sur www.info-workcare.ch.

